

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022
N°A-1

Le jeudi 27 janvier 2022 à 18h30

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25 janvier 2022, selon les termes de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Kamel AOUDJEHANE, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Paul ALLY, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE, M. David PROULT.*

ABSENT

1 *M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS

REPRESENTES

6 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETAIRE

Alice Rongier

OBJET

Approbation de la convocation en urgence de la séance du conseil municipal extraordinaire du 27 janvier 2022

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que selon les dispositions dudit article, le délai peut être abrégé, en cas d'urgence, par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Considérant que par arrêté en date du 22/01/2022, le maire a retiré ses délégations de fonctions à monsieur Abdelmadjid BOUHENNA.

Considérant que par courrier en date du 23 janvier 2022 adressé à M. le préfet de Seine-Saint-Denis, monsieur BOUHENNA a démissionné de son mandat de conseiller municipal et des fonctions d'adjoint au Maire;

Accusé de réception en préfecture
093-219300662-20220127-2022-AJCM-19-DE
Date de télétransmission : 31/01/2022
Date de réception préfecture : 31/01/2022

Considérant que Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis a accepté cette démission le 25 janvier 2022;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de l'organe exécutif, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint;

Considérant qu'il convient en conséquence de se prononcer sur l'urgence;

DELIBERE:

Article Unique: est approuvée la convocation en urgence du conseil municipal, réduite à un jour franc, afin de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022
N°A-2.1

Le jeudi 27 janvier 2022 à 18h30

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25 janvier 2022, selon les termes de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

48 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Kamel AOUDJEHANE, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Paul ALLY, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE, M. David PROULT.*

ABSENT

1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS

REPRESENTES

6 *Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.*

SECRETARE

Alice Rongier

OBJET

Évolution de l'exécutif municipal : maintien du nombre des adjoints à 21

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-1 et suivants;

Considérant que par arrêté en date du 22 janvier 2022, monsieur Abdelmadjid BOUHENNA s'est vu retirer ses délégations d'adjoint au maire, en charge principalement de la Ville inclusive, du handicap, du sport/santé ;

Considérant que Monsieur Abdelmadjid BOUHENNA, a par courrier en date du 23 janvier 2022, fait parvenir à monsieur le Préfet de Seine Saint-Denis sa démission de son mandat de conseiller municipal ;

Accusé de réception en préfecture
093-219300662-20220127-2022-AJCM-20-DE
Date de télétransmission : 31/01/2022
Date de réception préfecture : 31/01/2022

monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis a accepté ladite démission en date du 25 janvier 2022;

Considérant qu'il convient en conséquence de se prononcer sur le maintien du nombre d'adjoints à 21 et de procéder en cas de maintien de ce nombre à l'élection d'un nouvel adjoint ;

DELIBERE:

Article Unique: Approuve le maintien du nombre d'adjoints au maire à 21.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 43,

A voté à l'unanimité :

Pour : 43

Ne prennent pas part au vote : 11 (M. Brahim CHIKHI,
M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader
CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary
SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD,
Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT, Mme
Florence HAYE)

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

N°A-2.2

Le jeudi 27 janvier 2022 à 18h30

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 25 janvier 2022, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

48 M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Kamel AOUDJEHANE, Mme Danièle GLIBERT, Mme Andrée MINC, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Lionel LADA, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Paul ALLY, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, Mme Florence HAYE, M. David PROULT.

ABSENT

1 M. Spencer LAIDLI.

ABSENTS

REPRESENTES

6 Mme Sabrina ATTARI donne pouvoir à Mme Nathalie VORALEK, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à Mme Danièle GLIBERT, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Nadège GROSBOIS, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH.

SECRETAIRE

Alice Rongier

OBJET

Évolution de la composition de l'exécutif municipal : Élection d'un nouvel Adjoint au Maire

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-1 et suivants;

Considérant que par arrêté en date du 22 janvier 2022, monsieur Abdelmadjid BOUHENNA s'est vu retirer ses délégations d'adjoint au maire; en charge principalement de la Ville inclusive, du handicap, du sport/santé ;

Considérant que Monsieur Abdelmadjid BOUHENNA, a par courrier en date du 23 janvier 2022, fait parvenir à monsieur le Préfet de Seine Saint-Denis sa démission de son mandat de conseiller municipal ;

Accusé de réception en préfecture
093-219300662-20220127-2022-AJCM-0033-DE
Date de télétransmission : 10/02/2022
Date de réception en préfecture : 10/02/2022

Considérant que monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis a accepté ladite démission en date du 25 janvier 2022;

Vu la délibération A-2.1 séparée de ce jour approuvant le maintien à 21 le nombre des adjoints au maire;

Considérant qu'il convient en conséquence de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint ;

Considérant la candidature de M. Kamel AOUDJEHANE ;

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de l'organe exécutif, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint ;

DELIBERE:

Article 1: Procède à l'élection à bulletin secret d'un nouvel adjoint au maire qui prendra place au 14ème rang du tableau.

Article 2 : Est élu, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, 14ème adjoint au Maire.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à la majorité :

Pour : 42

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 11 (M. Brahim CHIKHI,

M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA,

M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH,

M. BAKARY SOUKOUNA, M. Stéphane PEU,

Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALLAH,

M. David PROULT, Mme Florence HAYE)